

Ouverture succession

Par Sandrine77

Bonjour,

Je viens d'apprendre le décès de ma grand-mère et que je suis héritières au nom de mon papa décédés. Mon oncle qui a pris contact avec le notaire m'a simplement demandé mon RIB.

Il m'a simplement dit que le notaire que le notaire prendrait contact avec moi.

Mais a ce jour je n'ai aucune réponse.

D'où plusieurs questions.

- dans quel délai le notaire va-t-il me contacter
- comment savoir quelle notaire est chargé de la succession

Merci beaucoup pour ses réponses

Par Rambotte

Bonjour.

Vous pouvez demander à votre oncle quel notaire il a choisi.

Vous pouvez prendre votre propre notaire pour qu'il s'occupe de vos intérêts dans la succession, et en informer votre oncle.

L'idée étant que la passivité totale amène le risque que vous soyez contacté par un généalogiste qui vous "révélerait" la succession, avec la difficulté de prouver que vous saviez la chose. On a un exemple sur ce forum.

Sans ça, muni d'un acte de décès, vous pouvez faire une demande au Fichier Central des Dispositions de Dernières Volontés (FCDDV). En réponse, outre l'existence ou non d'un testament, vous aurez le nom du dernier notaire qui a fait cette même demande. Il est probable qu'il soit en charge de la succession, et vous pourrez le contacter.

Par Sandrine77

Merci beaucoup pour votre réponse

Mon oncle refuse de me donner le nom du notaire il me répond elle te contactera.

L'acte de décès est demandé à la mairie de naissance ou du lieu de décès.

Merci beaucoup pour votre réponse

Par Bazille

Bonjour,

L'acte de décès est demandé dans la commune où la personne est décédée.

Par Rambotte

Si votre oncle habite dans une petite ville, vous pourriez contacter les études notariales du coin. De même pour la ville où habitait votre grand-mère.

Evidemment, si c'est une grande ville, cela va être fastidieux.